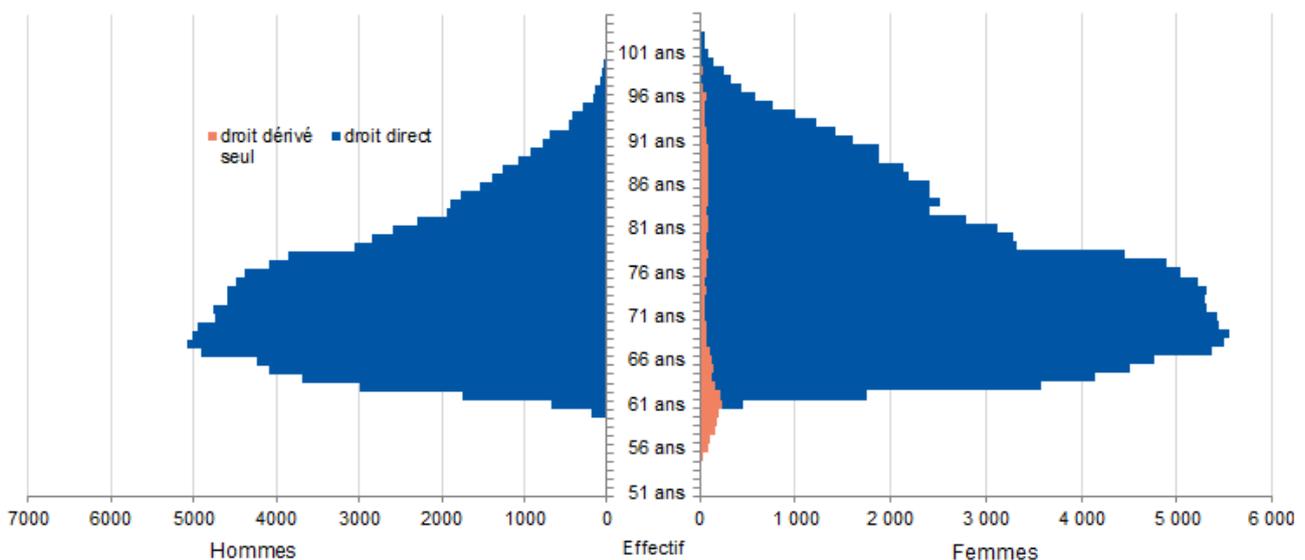


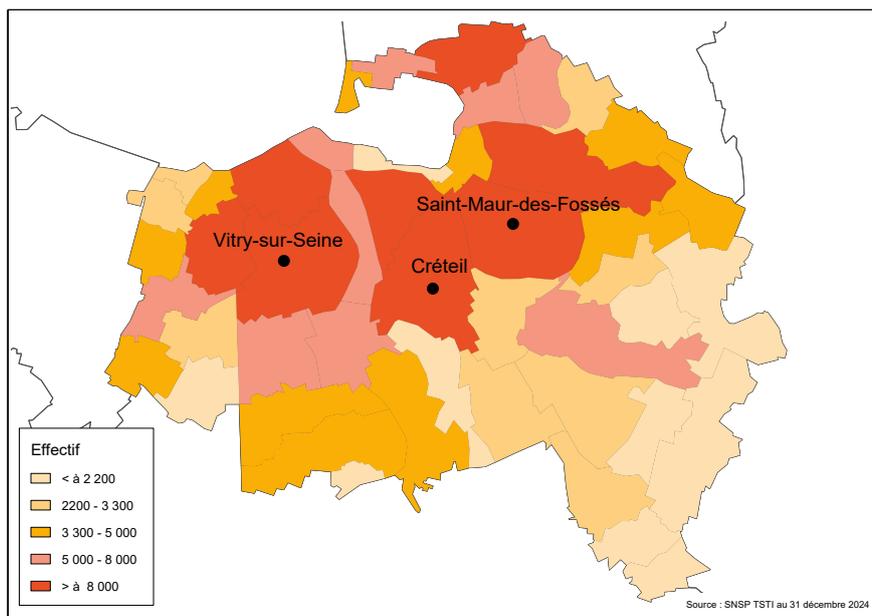
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 723	7 243	12 966
Droits directs (retraites personnelles)	5 476	5 541	11 017
Droits dérivés (retraites de réversion)	247	1 702	1 949
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	705	760	1 465
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	840	601	1 441
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	64,2 ans	64,2 ans	64,2 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,9 ans	74,1 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	99 017	124 566	223 583
Retraités percevant un droit direct seul	96 969	97 921	194 890
Retraités percevant un droit dérivé seul	178	4 104	4 282
Retraités percevant les deux à la fois	1 870	22 541	24 411
Minimum vieillesse ⁽²⁾	6,1%	5,1%	5,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 601	9 134	21 735
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,5 ans	75,8 ans	75,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	1 094 €	909 €	991 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	13,3%	26,8%	20,7%

Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Maur-des-Fossés			
Nombre total de retraités	6 748	8 728	15 476
Retraités percevant un droit direct seul	6 669	7 123	13 792
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	207	212
Retraités percevant les deux à la fois	74	1 398	1 472
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,5%	2,4%	2,5%
Vitry-sur-Seine			
Nombre total de retraités	6 674	7 585	14 259
Retraités percevant un droit direct seul	6 510	5 690	12 200
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	331	338
Retraités percevant les deux à la fois	157	1 564	1 721
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,6%	8,2%	8,9%
Créteil			
Nombre total de retraités	5 842	7 894	13 736
Retraités percevant un droit direct seul	5 707	6 225	11 932
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	290	304
Retraités percevant les deux à la fois	121	1 379	1 500
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,5%	7,5%	7,5%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".